

Sujet : Versement d'une prime exceptionnelle - remontée CGC Finances Publiques - versement aux cadres ?

De : "CGC DGFIP (IMAP)" <cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr>

Date : 03/06/2020 15:54

Pour : "FOURNEL Jerome (75)" <jerome.fournel@dgfip.finances.gouv.fr>, "MAGNANT Antoine (75)" <antoine.magnant@dgfip.finances.gouv.fr>

Copie à : "TANGUY Francois (75)" <francois.tanguy2@dgfip.finances.gouv.fr>

Copie cachée à : "DREYFUS-ARIZA Christine (75)" <christine.dreyfus-ariza@dgfip.finances.gouv.fr>, "POIRIER Regis (75) SCX" <regis.poirier@dgfip.finances.gouv.fr>, DUPONT française (75) SG <francoise.dupont@syndicats.finances.gouv.fr>, "BREWEE Gilles (75) SCX" <gilles.brewee@dgfip.finances.gouv.fr>, Syndicat UNSA DGFIP - Bureau national <unsadgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr>, "SCAGNELLI Roger (94)" <roger.scagnelli@dgfip.finances.gouv.fr>

Bonjour Messieurs,

Dans le cadre des opérations de recensement actuellement entreprises, il nous revient des échos concordants sur le fait que les cadres seraient écartés du dispositif de versement de la prime exceptionnelle :

=> soit par le biais d'une demande de désistement collectif de la part de leur directeur ;

=> soit en les écartant plus directement, à compter du niveau A+.

Quelle que soit la méthode employée, au final, cette façon de faire est contradictoire avec les propos concernant "*le collectif de travail*" et les engagements d'y inclure les cadres que vous nous avez tenu, notamment lors de l'audioconférence du 27 mai dernier.

Nous nous permettons de vous signaler ces écarts, que nous qualifierons à ce stade de "dérives locales", mais dont la survenance n'est pas sans nous surprendre.

Nous vous recommandons de rappeler à l'ensemble des directeurs la position prise par la Direction Générale et la nécessité de l'appliquer dans l'ensemble des Directions.

NOTA : la note du 28 mai 2020 référencée 2020/05/1636 ne mentionne aucunement ce type d'exclusion

Il ne serait pas compréhensible ni lisible que des départements ou directions écartent leurs cadres de ce dispositif interministériel, et que vos instructions ne soient pas appliquées en ce sens.

Vous pouvez également imaginer l'impact déplorable de ces mesures discriminatoires, si elles étaient confirmées, vis à vis de votre encadrement qui a souffert en "*première ligne*".

Vous remerciant pour la prise en compte des informations communiquées et les suites à donner.

Bien cordialement

Gilles BREWEE

Secrétaire général

CGC Finances Publiques

<http://www.cgc-dgfip.info/>

Immeuble Turgot - Télédock 909

86/92 allée de Bercy

75012 - PARIS

01 53 18 01 73



Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades